

A B C D

E F G H I

J K L M

N O P Q

R S T U V

W X Y Z

APPORT ANNUEL 2016-2017



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

Nos services, notre vision, nos valeurs

La Commission scolaire des Chênes s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité dans l'ensemble de la MRC de Drummond. À cet égard, elle met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité des offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

Des services de qualité

Nos objectifs reposent sur un diagnostic de bonne performance en regard de la réussite grâce à la compétence et à l'engagement de notre personnel ainsi qu'à la qualité et à la diversité de nos programmes et de nos services.

La commission scolaire organise des services éducatifs dans 34 écoles primaires et secondaires (réparties dans 41 bâtiments), un centre d'éducation des adultes, un centre de formation professionnelle (quatre immeubles), et un service régionalisé aux entreprises.

Un ensemble d'articles, de descriptions et de documents sont mis à la disposition de la population pour rendre accessibles les informations pertinentes à l'offre de service de la commission scolaire. À cet égard, elle met à la disposition du public :

- des documents relatifs aux politiques et au cadre d'organisation de ses services et de ses programmes;
- des brochures et des dépliants sont disponibles pour répondre à des besoins plus approfondis d'information, en fonction de la demande;
- le site Internet www.csdeschenes.qc.ca contient un ensemble de rubriques et de références à des contenus pédagogiques et administratifs.

Vous pouvez nous joindre en vous adressant au Service du secrétariat général et Service des communications.

NOTRE VISION, NOS VALEURS

Notre vision

Conformément à son plan stratégique (« *Un engagement partagé... gage de réussite !* ») la Commission scolaire des Chênes se démarquera :

par la **CONFIANCE** qu'elle a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite
par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel
par sa **RECHERCHE SOUTENUE** de données probantes et crédibles
par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes;

pour atteindre un haut niveau de réussite pour tous ses élèves, jeunes et adultes.

Nos valeurs

Dans ses interventions, la Commission scolaire des Chênes est animée de fortes valeurs organisationnelles :

L'ENGAGEMENT... qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages et par la participation de chacun* au développement du potentiel des élèves;

**(Partenaires sociaux, parents, personnel, communauté, élèves)*

LE RESPECT... qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle;

LA PERSÉVÉRANCE... qui s'exprime par la conviction que tous les élèves peuvent apprendre si l'on utilise les bonnes stratégies (*le travail, l'effort et l'engagement sont à la base de la persévérance*).



M

essage du président et de la directrice générale



Jean-François Houle
Président

Ce rapport annuel 2016-2017 est important, car il est une occasion de rendre compte à la population de l'état de sa commission scolaire. La population doit se réapproprier cet organisme essentiel, joueur de premier plan en éducation publique. Nous le souhaitons porteur d'un dialogue.

La Commission scolaire des Chênes poursuit sa démarche d'amélioration continue. Elle est en constante évolution afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui lui sont confiés. Nous avons de belles zones de forces et des défis d'amélioration bien ciblés. Le travail se poursuit en gardant toujours l'élève au centre de nos orientations, de nos décisions et de nos interventions.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que l'ensemble du personnel de la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et l'accessibilité à des projets inspirants dans tous ses établissements. Cela traduit son engagement, engagement qui ne s'est toujours pas démenti en 2016-2017 dans un contexte marqué entre autres par des modifications importantes apportées à la Loi sur l'Instruction publique.

Le rapport du Conseil supérieur de l'Éducation, paru en septembre 2016 (Remettre le cap sur l'équité), est venu confirmer les préoccupations partagées par le conseil des commissaires. Le conseil veut encore mieux soutenir les programmes particuliers et travailler à faire en sorte que l'enrichissement de l'expérience scolaire s'étende de diverses façons à tous les élèves de la Commission scolaire des Chênes. Les notions d'équité et d'accessibilité furent au cœur même des discussions. Un énoncé de vision a même été rédigé.

Le président et la directrice générale avaient la volonté de se rapprocher encore davantage des milieux. En fait, l'équipe œuvrant dans chaque établissement a été rencontrée. De riches échanges ont pu avoir lieu. Ce dialogue a permis tout particulièrement de faire connaissance avec la nouvelle directrice générale et d'établir un lien de confiance, condition importante dans la visée d'une gestion de proximité.

La politique ministérielle portant sur la réussite éducative étant publiée, la commission scolaire est en élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite. Il s'agit avant tout d'un projet de mobilisation autour d'objectifs ciblés permettant d'agir encore mieux sur l'axe de la cohérence, tous les intervenants et les partenaires ensemble, et dans l'alignement du plan stratégique ministériel qui devrait paraître très bientôt.

À la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « Grand public » prend tout son sens, de la maternelle 4 ans jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Chaque élève, jeune ou adulte, peut trouver sa voie parmi la diversité des parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services professionnels et de grande qualité. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (selon les exigences ministérielles), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Travailler tous ensemble (parents, membres du personnel, commissaires, partenaires et communautés) pour des actions bienveillantes et cohérentes, intégrer les meilleures pratiques recensées par la recherche, tirer leçon d'expériences, piquer la curiosité, encourager, donner le goût d'apprendre, développer le sentiment de confiance en soi qui offre un ancrage fort dans la construction du devenir de nos élèves... Notre véritable travail prend tout son sens quand il permet aux jeunes et aux adultes de nos établissements de se dépasser et de vivre une réussite dans le sens le plus riche et le plus noble du terme.



France Lefebvre
Directrice générale



Le conseil des commissaires

Jean-François Houle

Président *

Andrée-Anne Aubin *

Écoles Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Cyrille-Brassard,
Des 2 Rivières, Saint-Félix

Lyne Bélanger

Écoles Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Bonaventure
et Saint-Majorique-de-Grantham

Marc Bergeron

Commissaire-parent

Julie Bourassa

Commissaire-parent (depuis novembre 2016)

Marie-Claude Champagne *

Commissaire-parent EHDA (depuis janvier 2017)

Alain Charest

Écoles Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Pie X, Saint-Pierre,
Jean-Raimbault, CFP Paul-Rousseau

Gaétan Delage

Écoles Saint-Nicéphore, Orée-des-Bois, CFER des Chênes

Lucie Gagnon *

Écoles aux-Quatre-Vents, Le Relais

Élisabeth Jutras

Écoles Carrousel, Bruyère - Saint-Charles, du Sentier

Stéphanie Lacoste

Commissaire-parent (jusqu'en novembre 2016)

Patrick Lagueux

Écoles Frédéric-Tétreau, Immaculée-Conception, Marie-Rivier

Guylaine Lavigne *

Écoles Christ-Roi, Duvernay, Saint-Simon, L'Aquarelle,
Saint-Étienne, La Poudrière

Josée Lizotte

Commissaire-parent EHDA (jusqu'en novembre 2016)

Isabelle Marquis

Vice-présidente du conseil des commissaires *
Écoles Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Marie, Saint-Joseph,
Jeanne-Mance, Centre Sainte-Thérèse

Lise Morin

Commissaire-parent (jusqu'en novembre 2016)

Israël Poulin *

Commissaire-parent (depuis novembre 2016)

Manon Rivard

Écoles L'Avenir, Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre,
Notre-Dame de Durham-Sud, Saint-Jean de Wickham,
Jésus-Adolescent et Roméo-Salois

* Membres du comité exécutif





Bilan du conseil des commissaires

Les séances ordinaires et extraordinaires

Au cours de l'année 2016-2017, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu **16** séances, soit **11** régulières et **5** extraordinaires.

Le lecteur trouvera un résumé des principales décisions rendues (*par voie de résolution*) dans les pages qui suivent. Notons par ailleurs que dans le cadre de ses séances publiques, le conseil a procédé à l'adoption de plusieurs motions de félicitations, visant à reconnaître les initiatives, projets ou accomplissements d'élèves, de membres du personnel ou de partenaires.

Les ateliers de travail

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à **26** ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (*ordinaire ou extraordinaire*) du conseil.

On y a enregistré un taux de présence des élus et commissaires-parents de l'ordre de 95 %.

Les comités

En 2016-2017, conformément aux dispositions de *la Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- Comité exécutif
- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Vérification
- EHDA
- Consultatif en transport scolaire
- Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

Éthique

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires*. *

* Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire (www.csdeschenes.qc.ca) sous la section « Politiques ».

Politiques, règlements adoptés, décisions... les faits marquants

AOÛT 2016

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) – DEMANDES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI). La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années, telles que fournies par le MEES dans les prévisions de clientèle qui ont été transmises au printemps 2016. La mise à jour des données démontre notamment un besoin important de locaux dans le secteur de l'école de Saint-Germain ainsi qu'à la jonction des secteurs nord et sud dans la ville de Drummondville. Ainsi, le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir les demandes formulées au MEES, pour les projets suivants :

- ajout de douze (12) locaux à l'école Jésus-Adolescent de Saint-Germain;
- ajout d'une nouvelle école (*école D*) à la jonction des secteurs nord et sud de son territoire pour l'année scolaire 2018-2019;
- agrandissement du bâtiment offrant le programme de mécanique de véhicules lourds routiers, pour y inclure une formation de mécanicien d'autobus;
- construction d'un bâtiment pour accueillir les programmes de formation en alimentation.

SEPTEMBRE 2016

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE POUR LE FORAGE D'UN Puits À L'ÉCOLE L'AVENIR

Afin d'obtenir les certificats et l'autorisation nécessaires au prélèvement d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable de l'école l'Avenir, il est nécessaire de signer différents documents exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (MDDELCC). Un professionnel a été mandaté au dossier pour s'assurer du suivi des normes du MDDELCC en la matière et servir d'intermédiaire entre le MDDELCC et la commission scolaire. Le conseil adopte une résolution à cet égard.

OCTOBRE 2016

ÉTAT FINANCIER 2015-2016 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale soumet l'état financier 2015-2016 et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires. Le cabinet Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présente les grandes lignes du mandat de l'auditeur, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de même que les différents constats qui en découlent. Un résumé explicatif de l'état financier est déposé. Madame Carmen Lemire, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, en divulgue les grandes lignes. Le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2015-2016.

EMPRUNT À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE MARIE-RIVIER

En mars 2016, le conseil des commissaires a adopté une résolution permettant à la commission scolaire de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une demande d'autorisation finale pour contracter un emprunt à long terme à sa charge, pour un montant maximal de 2 324 000 \$, le MEES accordant une subvention maximale de 2 524 000 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Le MEES a autorisé la commission scolaire à contracter cet emprunt le 15 juillet 2016. Avec la participation du ministère des Finances, il y a eu un appel d'offres sur les marchés publics, afin de réaliser l'emprunt aux meilleures conditions financières possible. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE PHASE II - ÉCOLE JEANNE-MANCE

Dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2014-2015 et 2015-2016, la commission scolaire a obtenu une somme de 1 600 000 \$ pour le remplacement du système de chauffage de l'école Jeanne-Mance. La commission scolaire a mandaté les consultants EXP pour réaliser une étude sur le remplacement de l'entrée électrique, pour des relevés mécaniques, pour l'étude du chauffage et pour les plans et devis de l'entrée électrique qui a été remplacé à l'été 2016. Ces mandats représentent une somme de 44 140 \$. Le dernier estimé des consultants pour la suite des travaux dans la prochaine année est de 1 836 000 \$, ce qui représente, selon le décret, des honoraires professionnels de 123 316 \$. Puisqu'il s'agit d'un contrat de plus de 100 000 \$, le projet est soumis au conseil, afin d'obtenir l'autorisation du dirigeant, laquelle est accordée par voie de résolution.

DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE SUBSTITUT EN CAS D'ABSENCE DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

L'article 158 de la loi sur l'Instruction publique stipule que : *En cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et les pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre commissaire désigné à cette fin par le conseil des commissaires exerce les fonctions et pouvoirs du président.* Les membres du comité de gouvernance recommandent de procéder à cette désignation. Madame Lyne Bélanger est désignée par ses pairs pour agir à titre de commissaire-substitut au sens de l'article 158 de la loi sur l'instruction publique.

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES CANDIDATES ET RÉCIPENDAIRES DE L'ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE

Le 13 octobre 2016, la Fédération des commissions scolaires du Québec a procédé à la remise des médailles de l'Ordre du mérite scolaire, pour la région Centre-du-Québec. À cette occasion, l'ex-directrice générale de la Commission scolaire des Chênes, M^{me} Christiane Desbiens, et M^{me} Louise Parenteau, psychoéducatrice à l'école Cyrille-Brassard, ont été décorées de la médaille de bronze de l'Ordre. Deux autres candidatures d'exception, à savoir celles de mesdames Guylaine Mélançon, enseignante à l'école Saint-Simon, et Jasmine Villemure, ex-secrétaire pédagogique à l'école Jean-Raimbault (*aujourd'hui retraitée*); ont été considérées et méritent d'être reconnues. Le conseil adopte une motion de félicitations qui va dans ce sens.

NOVEMBRE 2016

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (article 145), les commissaires-parents M. Israël Poulin (*ordre secondaire*), M^{me} Julie Bourassa (*secteur général*) et M. Marc Bergeron (*ordre primaire*), prêtent tour à tour serment devant la directrice générale, M^{me} France Lefebvre. Ils déclarent solennellement qu'ils rempliront fidèlement les devoirs de leur charge, au meilleur de leur jugement et de leur capacité. Ces commissaires-parents entament un mandat de deux ans.

RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

La présidente sortante du comité de parents de la Commission scolaire des Chênes, M^{me} Lise Morin, livre le rapport annuel 2015-2016 du comité. Le comité de parents a veillé à outiller le plus de parents possible en leur offrant plusieurs formations gratuites comme celle sur les conseils d'établissement donnée par François Paquet, de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Le tout a été entremêlé de plusieurs consultations, que ce soit pour la commission scolaire (*cadre organisationnel, politique d'admission, répartition des élèves, calendriers scolaires, objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières*), sans oublier la consultation faite par la FCPQ sur le projet de loi 86, qui a duré trois mois. À travers tout cela, l'objectif du comité de parents a toujours été le bien-être de tous les enfants.

ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise annuellement la commission scolaire à créer un « régime d'emprunts ». En plus de simplifier le processus d'emprunts, cette façon de procéder permet de réduire considérablement les délais pour la réalisation de l'emprunt. Cette formule permet le recours à une seule résolution des commissaires pour un montant maximum à emprunter. Les modalités de l'emprunt sont approuvées par deux membres de la direction générale de la commission scolaire. La direction générale de la commission scolaire est autorisée à instituer un régime d'emprunts permettant de conclure, d'ici le 30 septembre 2017, des transactions d'emprunts d'au plus 14 275 000 \$.

DÉCEMBRE 2016

OCTROI DES MANDATS AUX PROFESSIONNELS – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JÉSUS-ADOLESCENT

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ayant autorisé l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent de la municipalité de Saint-Germain, la commission scolaire a procédé à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels mandatés dans ce dossier. Par voie de résolution, le mandat de services professionnels en architecture est octroyé à la firme Faucher Gauthier / Leclerc, tandis que le mandat de services professionnels en ingénierie revient à la firme Pluritec.

CADRE ORGANISATIONNEL 2017-2018

Annuellement, la commission scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend entre autres les éléments suivants :

- Services éducatifs offerts
- Territoires pédagogiques
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020
- Actes d'établissement

Le conseil adopte le projet de cadre organisationnel présenté.

ORIENTATION – PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE – ÉCOLE DU SENTIER

En mars 2016, des représentants du conseil d'établissement et du conseil d'administration de la Fondation étaient venus rencontrer le conseil des commissaires lors d'un atelier de travail. Un document avait alors été déposé. La situation étant difficile et la viabilité financière du programme étant au centre des préoccupations, une analyse de situation a été réalisée. Celle-ci fut déposée dans le cadre d'un atelier de travail du conseil. Par voie de résolution, les commissaires dégagent l'orientation suivante :

- donner du temps pour que le milieu concerné et l'équipe administrative travaillent conjointement afin de trouver des solutions possibles;
- soutenir financièrement le programme pour les années 2016-2017 et 2017-2018 à une hauteur de 55 000 \$ par année (*incluant la coordination à 2,5 jours par semaine*), sous réserve que le programme se poursuive durant ces deux années;
- prévoir un processus d'information et de consultation auprès des instances concernées, processus qui sera présenté dans le cadre d'un atelier de travail;
- procéder à une démarche structurée d'information et de consultation auprès de l'équipe-école, du conseil d'établissement, du conseil d'administration de la Fondation et des parents des élèves concernés (*état de situation et scénarios possibles*);
- revenir en avril 2017, en atelier, avec le résultat de la démarche et une proposition des étapes à venir.

AUTORISATION DU DIRIGEANT D'ORGANISME - DÉPASSEMENT DE COÛTS - ÉCOLE JEANNE-MANCE

Le projet de réfection de l'entrée électrique à l'école Jeanne-Mance s'est soldé par un dépassement de coûts de plus de 10 % du contrat initial qui était de 177 885 \$. Durant les travaux, quatre ordres de changements ont été nécessaires pour mener à bien le projet totalisant des coûts supplémentaires de 27 091 \$. À lui seul, le changement apporté de remplacer le fil électrique souterrain entre l'école et le poteau d'Hydro-Québec représente un investissement supplémentaire de 17 106 \$ qui, au départ, n'était pas prévu au projet. Le dépassement autorisé de 10 %, soit 17 788 \$ a été dépassé de 9 303 \$ pour un total de 27 091 \$ représentant 15.23 % du projet, soit un dépassement de 5.23 %. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. Le conseil entérine le tout par l'adoption d'une résolution.

OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DE TOITURE - ÉCOLE BRUYÈRE

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2015-2016. Il consiste en la réfection de la toiture de l'école. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*. Il est donc résolu d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'école Bruyère à l'entreprise Les toitures Techni-Toit, au montant de 151 380.00 \$ (*avant taxes*).

RÉSOLUTION D'APPUI AU REGROUPEMENT « POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ »

Le *Regroupement pour un Québec en santé* est un nouveau projet ambitieux et innovateur susceptible de transformer le visage du Québec en mobilisant différents acteurs pour la prévention et la promotion de la santé. Le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique gouvernementale de prévention en santé, dont l'adoption de saines habitudes de vie par la population constitue un des objectifs centraux. Considérant que cette politique entraînera des changements dans les approches en matière de santé, le *Regroupement* désire créer une mobilisation. La commission scolaire est appelée, comme organisme, à participer à ce mouvement en signifiant son intérêt et en signant le formulaire d'appui, mais aussi en prenant position publiquement. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

Politiques, règlements adoptés, décisions... les faits marquants (suite)

JANVIER 2017

PROJET D'ÉCOLE ALTERNATIVE

Un groupe de parents souhaite la présence d'une école alternative à la Commission scolaire des Chênes. Certains organismes, dont le comité de parents, ont d'ailleurs manifesté leur appui à ce projet.

Le manque d'espace constitue une difficulté importante et pourrait créer un obstacle à la mise en place de ce projet. Si quelques locaux sont actuellement disponibles ici et là dans les écoles primaires, les projections de clientèles obligent la commission scolaire à anticiper des défis organisationnels majeurs pour les années à venir.

Aussi, il importe de considérer ce projet en tenant compte d'une vision globale de la répartition de la clientèle scolaire sur l'ensemble du territoire (*territoires pédagogiques*). Le projet revêt un intérêt. Cependant, une analyse des impacts s'impose afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée.

Par voie de résolution, le conseil vient reconnaître que le projet d'une école alternative constitue une voie d'apprentissage intéressante à proposer aux élèves du primaire, sous réserve d'être en mesure de dégager les espaces disponibles à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil affirme par ailleurs qu'indépendamment de la nécessité de l'engagement des parents des élèves qui fréquenteraient ce nouveau programme, il appartient aux services éducatifs de la commission scolaire d'assurer le leadership de ce projet.

Enfin, le conseil donne mandat à la direction générale de procéder à l'analyse des espaces disponibles dans les établissements du primaire à moyen et à long terme, et ce, dans une perspective globale. Une analyse des impacts de l'intégration d'un tel projet est aussi demandée.

OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE JEANNE-MANCE - SYSTÈME CHAUFFAGE PHASE II

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste au remplacement du système de chauffage de l'école. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*. Il est résolu d'octroyer le contrat pour le remplacement du système de chauffage de l'école Jeanne-Mance à l'entreprise Groupe CEVEC Inc., au montant de 1 405 707.00 \$ (*avant taxes*).

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

La tenue des prochaines élections scolaires est prévue pour le 4 novembre 2018. La *Loi sur les élections scolaires* précise que le directeur général est d'office le président d'élections scolaires. La loi précise aussi que ce mandat peut être délégué à une autre personne. Dans le contexte des mandats à réaliser au niveau de la direction générale et du secrétariat général, il apparaît pertinent de déléguer cette tâche à une autre personne telle que le permet la Loi. De plus, il est proposé que la présente délégation soit en vigueur jusqu'à

prochain scrutin général du 4 novembre 2018. Il est donc résolu de nommer M. Marc Morin, au poste de président d'élection, pour tout scrutin à être tenu d'ici les prochaines élections générales ainsi que pour le scrutin général du 4 novembre 2018.

ASSERMENTATION DE LA COMMISSAIRE-PARENT EHDAA

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (article 145), la commissaire-parent EHDAA, M^{me} Marie-Claude Champagne, prête serment devant la directrice générale, M^{me} France Lefebvre. Elle déclare solennellement qu'elle remplira fidèlement les devoirs de sa charge, au meilleur de son jugement et de sa capacité. Elle entame un mandat de deux ans.

FÉVRIER 2017

OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE - RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection de la chaufferie de l'école. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*. Il est donc résolu d'octroyer le contrat pour la réfection de la chaufferie de l'école Sainte-Thérèse à l'entreprise GNR Corbus Inc., au montant de 540 000 \$ (*avant taxes*).

OCTROI DE MANDAT AUX PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS) - RÉFECTION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE - ÉCOLE MARIE-RIVIER

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*. Le projet consiste à la réalisation des plans et devis en vue de la réfection du système de chauffage de l'école. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle du MEES*, ainsi qu'à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* de la Commission scolaire des Chênes.

Ce projet requiert les services d'une firme d'ingénieurs en mécanique et électricité. Il est résolu d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de plans et devis du système de chauffage de l'école Marie-Rivier à la firme Consortium Mesar-Enerco.

MARS 2017

PROJET DE DIVISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN 10 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

En prévision des prochaines élections scolaires, il est nécessaire de procéder à la division des circonscriptions électorales, qui sont au nombre de 10 à la Commission scolaire des Chênes, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Loi sur les élections scolaires*. Un projet de division du territoire de la commission scolaire a été élaboré et présenté au conseil des commissaires en atelier de travail. Ledit projet est adopté par voie de résolution. À la suite de cette adoption, le projet de division sera soumis à la procédure de consultation publique comme le prévoit la Loi sur les élections scolaires.

TROISIÈME ÉDITION DU CONSEIL JEUNESSE

Pour une troisième année consécutive, des élèves (11) provenant des écoles secondaires de la Commission scolaire des Chênes ont été invités à expérimenter la démocratie scolaire et à constituer un « conseil des commissaires – jeunesse ».

C'est ainsi que le 10 mars 2017, ils ont d'abord pu vivre un atelier de travail, qui leur a permis de se familiariser avec le fonctionnement du conseil des commissaires et de la Commission scolaire des Chênes. Ils ont alors préparé, tout comme leurs « parrains » le font, leur séance publique, qui a eu lieu le 21 mars, au cours de laquelle ils ont procédé à l'étude de dossiers et débattu de projets de résolutions portant sur différents thèmes.

Ils se sont aussi fait porteurs de « résolutions-jeunesse » reflétant leurs préoccupations, notamment, une résolution faisant état de leur réflexion sur les programmes particuliers au secondaire.

Précisons que les commissaires-jeunesse ont élu l'une des leurs, Rébecca Joyal qui, le temps de la séance ordinaire, a agi comme présidente du conseil, une tâche dont elle s'est acquittée avec brio, malgré la part d'inconnu qui la caractérisait.

Soulignons que dans le cadre de cet exercice démocratique, les élèves étaient appuyés par l'ensemble des commissaires et plusieurs directions de service de la commission scolaire.

Initiateur du projet en 2015, le président de la commission scolaire, M. Jean-François Houle n'a pas manqué de féliciter et remercier les commissaires-jeunesse, de même que ses collègues commissaires (*élus et parents*) pour leur engagement dans le cadre de ce projet, qui est conforme à la *Politique relative à l'initiation des jeunes à la démocratie scolaire*, telle qu'en vigueur à la commission scolaire.

Bravo aux membres du conseil jeunesse 2017, en l'occurrence :

Rébecca Joyal (*école La Poudrière*), Maude Lachapelle (*Jeanne-Mance*), Émy Meloche Lavallée (*CFER des Chênes*), Lory Montcalm (*La Poudrière*), Méganne Joyal (*La Poudrière*), Korinne Guilbeault (*La Poudrière*), Jérémy Villeneuve (*Marie-Rivier*), Cassandre Baillargeon (*Marie-Rivier*), Trystan Martel (*Marie-Rivier*), Ariane Daneault (*Jean-Raimbault*) et Daphné Ouellet (*Jean-Raimbault*).

OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE LA COUR - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE – MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS

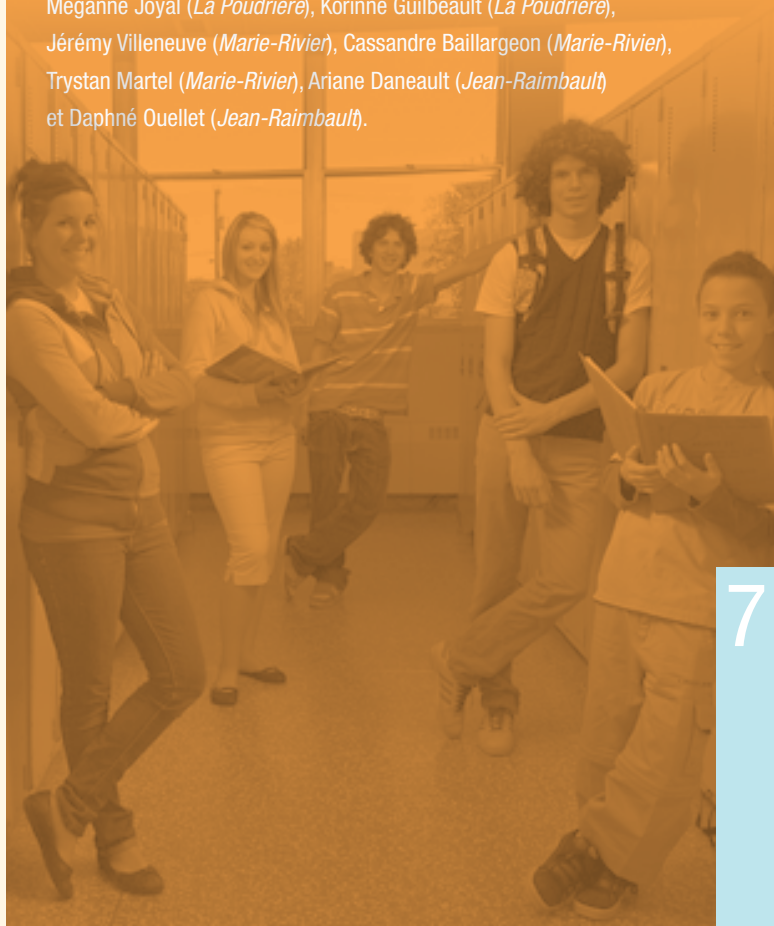
Ce projet a été retenu dans le cadre du budget d'investissement 2016-2017. Le projet consiste en l'aménagement de la cour avant et latérale de l'école et doit être réalisé avant le 30 juin, selon le règlement municipal. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*. Il est donc résolu d'octroyer le contrat pour l'aménagement de la cour avant et latérale du Centre de formation professionnelle Véhicules lourds à l'entreprise R. Guilbeault Construction inc., au montant de 134 390.00 \$ (*avant taxes*).

NEUF (9) OCTROIS DE CONTRATS – MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Pas moins de neuf (9) contrats ont été octroyés en mars 2017, en lien avec la mesure *Maintien des bâtiments*. Dans chacun des cas, la procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle* du MEES, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle (SRM-POL-01)* de la Commission scolaire des Chênes.

Voici la liste des projets retenus et contrats octroyés :

- ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE - RÉFECTION DE LA TOITURE
Les Constructions Allard inc. au montant de 101 700 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-CHARLES - RÉFECTION DES SANITAIRES
Groupe Drumco Construction inc. au montant de 172 680 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE - RÉFECTION DE LA TOITURE
Couvertures F.P. inc. au montant de 75 633 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-NICÉPHORE - RÉFECTION DU DRAINAGE DE LA FONDATION
Epoxy Pro inc. au montant de 97 448 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-PIE X - RÉFECTION DES SANITAIRES – REZ-DE-CHAUSSÉE
Construction Benoit Moreau inc. au montant de 192 300 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-BONAVENTURE - RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS
Construction JBR inc. au montant de 165 000 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE L'AVENIR - RÉFECTION DES SANITAIRES
Construction J.C. Guévremont inc. au montant de 120 300 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE DURHAM-SUD - RÉFECTION DES SANITAIRES
Les Constructions Allard inc. au montant de 277 700 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-JOSEPH - RÉFECTION DE LA TOITURE ET DU MUR DE BRIQUE
Construction JBR inc. au montant de 127 543 \$ (*avant taxes*)



Politiques, règlements adoptés, décisions... les faits marquants (suite)

AVRIL 2017

OCTROIS DE CONTRATS – MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Trois (3) autres contrats ont été octroyés en avril 2017, en lien avec la mesure Maintien des bâtiments. Dans chacun des cas, la procédure est conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics, à la *Politique de gestion contractuelle* du MEES, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle (SRM-POL-01)* de la Commission scolaire des Chênes.

Voici les projets retenus et contrats octroyés :

- ÉCOLE SAINT-FÉLIX – RÉFECTION DE TOITURE
Toitures Everest inc., au montant de 122 400 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL –
REMPACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER
Construction Denys Ducharme inc., au montant de 153 880 \$
(*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-BONAVENTURE – RÉFECTION DE TOITURE
Toitures Daniel inc., au montant de 124 339 \$ (*avant taxes*)

OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE JÉSUS-ADOLESCENT- AMÉNAGEMENT DE CLASSES - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

En raison de l'agrandissement majeur de l'école Jésus-Adolescent, la Commission scolaire des Chênes est dans l'obligation de relocaliser les élèves pour l'année scolaire 2017-2018. Compte tenu de la volonté de garder les élèves de Saint-Germain-de-Grantham dans leur milieu et de créer un environnement propice à leur apprentissage, sachant qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et temporaire, il a été convenu d'utiliser le sous-sol de l'Office municipal d'habitation de cette municipalité considérant l'espace disponible, son type de construction et sa localisation près des autres services.

Ce projet recevra un financement de la *Mesure 30145, Location d'immeubles* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Le projet consiste au réaménagement du sous-sol de l'OMH de Saint-Germain-de-Grantham pour y loger sept (7) classes, un local polyvalent, des sanitaires pour filles et garçon et un bureau. De plus, un système de ventilation y sera installé, tandis que l'éclairage, le chauffage et la plomberie seront modifiés. À la fin des travaux, ces locaux seront conformes et sécuritaires pour la clientèle.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Il est donc résolu d'octroyer le contrat pour l'aménagement des classes au sous-sol de l'Office municipal d'habitation de Saint-Germain-de-Grantham à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 167 800 \$ (*avant taxes*).

FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE

En vertu de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes*, article 2.3.1, le conseil des commissaires

établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 pour les écoles primaires et secondaires. Cette analyse a permis de déterminer les tarifs maximums. La reprographie facturée aux parents exclut la reprographie liée à l'évaluation, à l'administration et aux activités liées au fonctionnement des services de garde.

Il est résolu d'adopter les tarifs maximaux suivants pour le matériel périssable – reprographie :

- 48 \$ pour un élève du secondaire
- 40 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance.

Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et que le conseil des commissaires a adopté des tarifs permettant l'autofinancement depuis 2012-2013. Au secondaire, historiquement, le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents.

Le ratio d'organisation est d'un (1) surveillant pour environ 30 élèves au primaire. Les tarifs en vigueur permettent de dégager une marge de manœuvre de 5 % pour faire face aux mauvais payeurs. Le renouvellement des ententes collectives accorde des indexations salariales de 1,75 % au 1^{er} avril 2017 et 2 % au 1^{er} avril 2018.

Il est donc résolu, d'adopter les tarifs pour la surveillance :

- 255 \$ par enfant pour les trois (3) premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire
- 59 \$ par enfant à compter du 4^e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire
- 39 \$ pour un élève au secondaire

DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN 10 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (EN VUE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES SCOLAIRES DU 4 NOVEMBRE 2018)

Les commissions scolaires sont tenues de diviser leur territoire en circonscriptions électorales avant chaque élection générale. Cette division doit s'effectuer durant l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Cette procédure a commencé lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires, le 28 mars 2017, quand celui-ci a procédé à l'adoption d'un projet de division, qui décrit les limites des circonscriptions électorales proposées selon les normes établies par la Commission de la représentation électorale.

Au plus tard le 1^{er} juin de l'année précédant celle où doit avoir lieu l'élection générale, le conseil des commissaires doit adopter la division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales. La commission scolaire n'a pas reçu d'oppositions en nombre suffisant à la suite de la diffusion du projet de division. Il est donc résolu d'adopter la division du territoire de la Commission scolaire des Chênes en circonscriptions électorales.

MAI 2017

OCTROIS DE CONTRATS – MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Six (6) autres contrats ont été octroyés en mai 2017, en lien avec la mesure *Maintien des bâtiments*. Dans chacun des cas, la procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle du MEES*, ainsi qu'à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) de la Commission scolaire des Chênes.

Voici les projets retenus et contrats octroyés :

- ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT – RÉFECTION DE TOITURE
Groupe CEVEC inc., au montant de 639 819 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-JOSEPH - RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE
ET DES SANITAIRES
Construction Benoit Moreau, au montant de 442 525 \$ (*avant taxes*)
- CFP PAUL-ROUSSEAU - RÉFECTION DE PLANCHER
Construction Deshaies et Raymond inc, au montant de 97 800 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE SAINT-MAJORIQUE - REMPLACEMENT DU CONTRÔLE DE CHARGE
Groupe CEVEC inc., au montant de 193 515 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE JEANNE-MANCE - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE
Maçonnerie Bissonnette inc., au montant de 254 600 \$ (*avant taxes*)
- ÉCOLE MARIE-RIVIER - RÉPARATION DES MURS D'AMIANTE
ET CAGE D'ESCALIER
Construction Denys Ducharme inc., au montant de 149 600 \$ (*avant taxes*)

RECONDUCTION DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER

En mai 2014, la Commission scolaire des Chênes octroyait les contrats d'entretien ménager pour certains de ses établissements. La durée de ces contrats de trois ans arrive à échéance le 30 juin 2017. Toutefois, il y a possibilité de reconduction pour deux (2) années supplémentaires à raison d'une année à la fois. En raison de l'analyse de la qualité effectuée en 2015 et pour faire suite à l'amélioration des résultats de la dernière analyse de 2017, il a été convenu de se prévaloir de la première année de reconduction pour poursuivre l'entretien ménager des bâtisses ciblées avec les entrepreneurs actuels pour l'année 2017-2018. De plus, les sondages de satisfaction des directions d'écoles concernées sont favorables à cette reconduction.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2017-2018

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante. Pour l'année 2017-2018, l'ajout de 0,6 poste au primaire est proposé. Cet ajout est motivé, entre autres, par l'augmentation de la clientèle au primaire, par la reconnaissance du rôle et de l'importance du leadership pédagogique de la direction comme facteur déterminant sur la réussite des élèves, par l'importance de définir des tâches complètes pour faciliter le recrutement et l'organisation des postes et par la recherche du plus grand équilibre possible dans la répartition des tâches. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

JUIN 2017

ÉNONCÉ DE VISION SUR L'IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ DES VOIES D'APPRENTISSAGE OFFERTES À LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES, INCLUANT LES PROGRAMMES PARTICULIERS

Le rapport du *Conseil supérieur de l'éducation* paru en septembre 2016 (*Remettre le cap sur l'équité*) est venu confirmer les préoccupations partagées par les commissaires. Ces derniers veulent encore mieux soutenir les programmes particuliers et travailler à faire en sorte que l'enrichissement de l'expérience scolaire s'étende de diverses façons à tous les élèves de la Commission scolaire des Chênes. Les notions d'équité et d'accessibilité furent au cœur même des discussions. Un énoncé de vision a été rédigé.

Le conseil adopte l'énoncé qui suit :

- Les commissaires affirment l'importance d'offrir une diversité d'activités en lien avec les intérêts et les sources de motivation de nos élèves, que ce soit sous forme d'options, de concentrations ou de programmes particuliers.
- Ils sont d'accord, au point de départ, pour soutenir financièrement la mise en place de ces projets pour une transition, dans la mesure du possible, vers l'autofinancement, et ce, dans le respect de la *Loi sur l'instruction publique*.
- Les activités devraient rejoindre l'ensemble de nos élèves, le plus possible dans un tronc commun au préalable, et favoriser des passerelles avec l'approche orientante (*exploration de métiers*), la formation professionnelle, etc., afin qu'elles deviennent de multiples occasions pour l'élève de mieux se connaître et de développer sa conscience citoyenne.
- Ces activités devraient être inclusives et accessibles dans leur ensemble, que ce soit au niveau financier ou encore en ce qui a trait aux critères d'admission. Avoir atteint le seuil de réussite devrait ouvrir l'accès à la plupart des programmes offerts.
- L'enrichissement de l'expérience scolaire a des effets sur la motivation et la persévérance scolaires. Il importe d'offrir un contexte d'apprentissage varié et optimal favorisant la réussite éducative de chacun de nos élèves, augmentant ainsi les conditions favorables à leur qualification ou à leur diplomation, qu'ils soient inscrits ou non à un programme particulier.

PROJET D'ÉCOLE ALTERNATIVE

En 2015-2016, un groupe de parents intéressés par la mise en place d'une école alternative a demandé au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes de se pencher sur la faisabilité de ce projet. Depuis, le groupe de promoteurs a, à plusieurs reprises, fait part de ses représentations au conseil.

Lors de sa séance ordinaire du 31 janvier 2017, le conseil a reconnu que le projet d'une école alternative constitue une voie d'apprentissage intéressante à proposer aux élèves du primaire, sous réserve d'être en mesure de dégager les espaces disponibles, à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil est aussi venu affirmer qu'indépendamment de la nécessité de l'engagement des parents des élèves qui fréquenteraient ce nouveau programme, il appartiendra aux Services des ressources éducatives de la commission scolaire d'assurer le leadership de ce projet.

C'est dans ce contexte que le conseil a donné mandat à la direction générale de procéder à l'analyse des espaces disponibles dans les établissements du primaire à moyen et à long terme, et ce, dans une perspective globale. Cette démarche était assortie d'une analyse d'hypothèses possibles et des impacts de l'intégration d'un tel projet.

En conséquence, le conseil adopte une résolution confirmant la mise en place d'une école alternative sur le territoire de la Commission scolaire des Chênes

Politiques, règlements adoptés, décisions... les faits marquants (suite)

à compter de l'année scolaire 2018-2019, conditionnellement à un nombre suffisant d'inscriptions.

La commission scolaire précisera ultérieurement l'endroit où cette école sera instituée, afin de permettre au conseil de poursuivre son analyse des hypothèses présentement à l'étude et les impacts de celles-ci sur l'ensemble de la clientèle de la commission scolaire.

La commission scolaire confie au Service des ressources éducatives aux jeunes de la commission scolaire le leadership pédagogique dans la mise en œuvre de l'école alternative.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

L'adoption du Projet de loi 105 est venue modifier la *Loi sur l'instruction publique*. Entre autres modifications, la Loi prévoit, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2017, l'institution d'un comité de répartition des ressources. La commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres, dont la directrice générale de la commission scolaire, qui en assume la direction.

Il est donc résolu d'instituer un comité de répartition des ressources avec la composition suivante :

- direction générale;
- direction des ressources financières;
- direction des ressources éducatives;
- direction des ressources humaines;
- responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- direction de la formation professionnelle;
- direction de la formation générale des adultes;
- directions d'établissements primaires et secondaires (au nombre de huit).

TAUX DE TAXE SCOLAIRE

La Commission scolaire des Chênes n'aura plus de subvention de péréquation pour insuffisance de richesse fiscale. Cependant, comme c'est la première année, la *Loi sur l'instruction publique* prévoit le maintien de la subvention pour aide additionnelle en péréquation.

Initialement, dans les taux présentés au conseil des commissaires à la séance de mai 2017, la subvention pour aide additionnelle en péréquation a été déduite de la taxe scolaire basée sur une imposition à 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée. Lors de la préparation du budget avec le logiciel du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) reçu le 16 juin 2017, on a constaté que le calcul ne se fait pas de cette manière.

Ainsi, le taux de taxe nominal pour 2017-2018 sera de 0,339 par 100 \$ d'évaluation et le taux moyen d'imposition sera de 0,3062 \$ par 100 \$ d'évaluation. La taxe totale à percevoir passe de 28 807 109 \$ à 27 807 593 \$.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2017-2018 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre au ministre (*articles 277, 312, et 475 de la Loi sur l'instruction publique*).

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 769 258 \$. Ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2016, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2016.

Il est donc résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le budget est adopté conditionnellement à l'adoption du règlement sur le produit de la taxe scolaire.

PROGRAMME PRIMAIRE INTERNATIONAL

Le 15 novembre 2016, un état de situation concernant le programme primaire international de l'école du Sentier avait été présenté dans le cadre d'un atelier de travail. En décembre 2016, le Conseil des commissaires a adopté une résolution définissant son orientation à l'égard du programme. Le conseil convenait alors de donner du temps au milieu concerné et à l'équipe de gestion afin de se pencher sur les solutions possibles aux différentes problématiques soulevées.

Le 30 mai 2017, la directrice générale a fait le point sur la situation avec les membres du conseil. Une liste des options possibles a alors été présentée. L'objectif était de permettre aux membres du conseil de dégager une orientation sur l'avenue retenue.

Conséquemment, le conseil adopte une résolution qui prévoit ce qui suit :

- Que la commission scolaire soutienne le projet par le biais de la coordination du programme par une ressource professionnelle relevant du SREJ;
- Que la hauteur de ce soutien soit révisée annuellement afin de s'ajuster au fur et à mesure de la consolidation du projet;
- Que l'école, par le biais de sa fondation, puisse poursuivre sa démarche visant l'autofinancement de son programme;
- Que la commission scolaire sonde les parents de l'école du Sentier concernant leur intérêt à conserver le programme primaire international;
- Que la directrice générale puisse informer la directrice, le conseil d'établissement et le conseil d'administration de la fondation de la démarche et de ces orientations.

PROJET - GESTION FAUVEL

Le conseil a été informé d'une collaboration possible entre Gestion Fauvel inc. et le GARAF/Opération PAJE qui se concrétiserait par l'entremise d'un projet résidentiel. Le secteur concerné comporte des milieux humides, typiques de notre région, des habitats fauniques diversifiés et une importante biodiversité.

Gestion Fauvel inc. invite la commission scolaire, par l'intermédiaire de GARAF/Opération PAJE, à collaborer afin de créer un projet structurant et novateur. Les actions concertées convergeront vers la conservation d'un maximum d'habitats fauniques. La stratégie commune prévoit de suivre l'évolution du milieu naturel et d'apporter des correctifs, si nécessaire, après les travaux. Ce monitoring favorisera l'adaptation des habitats fauniques dans un contexte de développement urbain.

PROJET - GESTION FAUVEL (suite)

Il s'agit là d'un réel laboratoire d'apprentissage pour nos élèves. Les dimensions pédagogiques, environnementales et entrepreneuriales s'avèrent au cœur même du projet. Les élèves de 4^e et 5^e secondaires seront les plus concernés par ce projet qui n'a pas d'implications financières pour la commission scolaire. Le conseil adopte une résolution d'appui au projet.

SECONDAIRE EN SPECTACLE – PANQUÉBÉCOIS 2020

La Corporation *Secondaire en spectacle* et l'Unité régionale du loisir et du sport (URLS) Centre-du-Québec, ont approché la Commission scolaire des Chênes, afin de connaître son intérêt à organiser le « *Rendez-vous panquébécois* » 2020 de Secondaire en spectacle. Il s'agira du 20^e anniversaire de cet événement. Les membres du conseil ont été informés de cette démarche en atelier de travail.

L'organisation du « *Panquébécois* » est de grande envergure, compte tenu de l'ampleur importante du projet et des ressources qui doivent être mises à contribution : tâches, coûts, ressources, partenariats, etc.

Annuellement, le Rendez-vous panquébécois accueille plus de 1 000 élèves de partout au Québec, issus des différentes finales régionales de Secondaire en spectacle. Bon nombre d'élèves de la Commission scolaire des Chênes s'y sont distingués.

Il est donc résolu :

- De signifier à la Corporation « Secondaire en spectacle » et à l'Unité régionale du loisir et du sport (URLS) Centre-du-Québec que la Commission scolaire des Chênes accepte d'accueillir le « Rendez-vous panquébécois 2020 »;
- De poursuivre les démarches devant mener à la conclusion de partenariats dans le cadre de l'organisation et la tenue de cet événement.

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE – SERVICE DE REPROGRAPHIE

Après deux années d'utilisation du service de reprographie de la Commission scolaire des Bois-Francis, à la suite de l'entente de services de la Commission scolaire des Chênes, la prochaine étape est de décider du renouvellement de cette dernière. Au cours de cette année, la commission scolaire a effectué un suivi auprès de ses partenaires pour assurer un service de qualité. La commission scolaire a continué d'améliorer la plateforme informatique et mis en ligne des outils pour faciliter la saisie des commandes.

Chacune des plaintes a été traitée et un support aux utilisateurs a été assuré pour mieux comprendre le cheminement d'une commande et comprendre leurs besoins. La commission scolaire conclut qu'à la suite des efforts déployés de part et d'autre, un rendement très satisfaisant a été conservé, dans les opérations de reprographie.

Compte tenu du rendement actuel des activités de reprographie et des augmentations des coûts, vécues par les partenaires, quant à la main-d'œuvre et au coût des fournitures, la volonté de la Commission scolaire des Chênes est de poursuivre ce partenariat en renouvelant l'entente actuelle et en acceptant une indexation de 2,5 % pour l'année scolaire 2017-2018.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 03 FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Règlement 03 de la Commission scolaire des Chênes vient fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires. Ce règlement fut adopté en juin 2005. Il prévoit que les séances ordinaires du conseil ont lieu le 4^e mardi des mois d'août, de septembre, d'octobre, de novembre, de janvier, de mars, d'avril, de mai et de juin et le 3^e mardi des mois de décembre et de février. Ces séances ont lieu au siège social.

À ce jour, chaque séance débutait à 19 h 30. Au fil des ans, on a constaté que des ateliers de travail du conseil sont régulièrement tenus au terme des séances, prolongeant les discussions sur les sujets jusqu'à tard en soirée.

Par souci d'efficacité du conseil et pour assurer un meilleur suivi des différents sujets soumis aux commissaires, il est proposé et résolu de devancer l'heure du début des séances ordinaires à 19 h et de modifier le Règlement en conséquence.

Par ailleurs, le Règlement 04 de la Commission scolaire des Chênes vient fixer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif. Ce règlement fut modifié en juin 2011 (*Résolution CE : 1294/2011*). Il prévoyait, à ce jour, que les séances ordinaires du comité exécutif ont lieu le 4^e mardi des mois d'août, de septembre, d'octobre, de novembre, de janvier, de mars, d'avril, de mai et de juin et le 3^e mardi des mois de décembre et de février. De plus, compte tenu de l'adoption de certains plans d'effectifs et des obligations légales en découlant, une séance était également prévue le dernier mardi précédant le 20 du mois d'août de chaque année.

À ce jour, chaque séance du comité exécutif débutait à 19 h.

Au cours des dernières années, on a constaté qu'il n'est plus nécessaire de tenir des séances du comité exécutif mensuellement. De plus, la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le comité exécutif doit tenir un minimum de quatre séances ordinaires annuellement. Il est donc proposé de réduire le nombre de séances ordinaires du comité exécutif à quatre (4), soit le dernier mardi précédant le 20 août, ainsi que le 4^e mardi des mois de novembre, de mars et de mai.

Néanmoins, ces séances précèdent (*exception faite de celle du mois d'août*) les séances ordinaires du conseil des commissaires. Comme l'heure marquant le début des séances du conseil a été devancée à 19 h, il est résolu de faire de même avec les séances du comité exécutif, d'en fixer le début à 18 h 30 et de modifier le Règlement 04 en conséquence.

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE COLLÈGE SAINT-BERNARD

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a déposé les nouvelles règles budgétaires pour les années scolaires 2017-2018 à 2022-2023 concernant le financement du transport scolaire à l'échelle provinciale. Celui-ci met fin aux ententes historiques concernant le transport des établissements privés et retire ce financement aux commissions scolaires. Le financement est dorénavant versé aux écoles privées.

Depuis plusieurs années, la commission scolaire organise le transport pour les élèves du secondaire du Collège Saint-Bernard. Considérant le changement au financement, ce dernier a demandé la possibilité de poursuivre pour les prochaines années.

Des discussions ont été entreprises et la commission scolaire a convenu d'un projet d'entente qui précise le coût, les frais d'administration et la durée. Ainsi, la commission scolaire facturera le coût moyen par élèves transportés, tel qu'établi par le MEES en annexe des règles budgétaires plus des frais d'administration par élève. La durée de l'entente sera de 5 ans. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

É tat des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2017

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MÉES	109 694 267 \$
Taxe scolaire.....	27 589 600\$
Autres revenus	19 652 053 \$
Total des revenus.....	156 935 920 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

Activités éducatives	112 266 759 \$
Activités administratives	6 264 358 \$
Entretien des biens meubles et immeubles	14 204 667 \$
Activités connexes et services d'appoint.....	22 736 322 \$
	155 472 106 \$

DÉPENSES PAR NATURE

Rémunération	117 151 518 \$
Fournitures et matériel.....	6 502 947 \$
Services, honoraires et contrats	18 577 865 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables ...	6 235 385 \$
Autres.....	7 004 391 \$
Total des dépenses	155 472 106 \$

LE SURPLUS

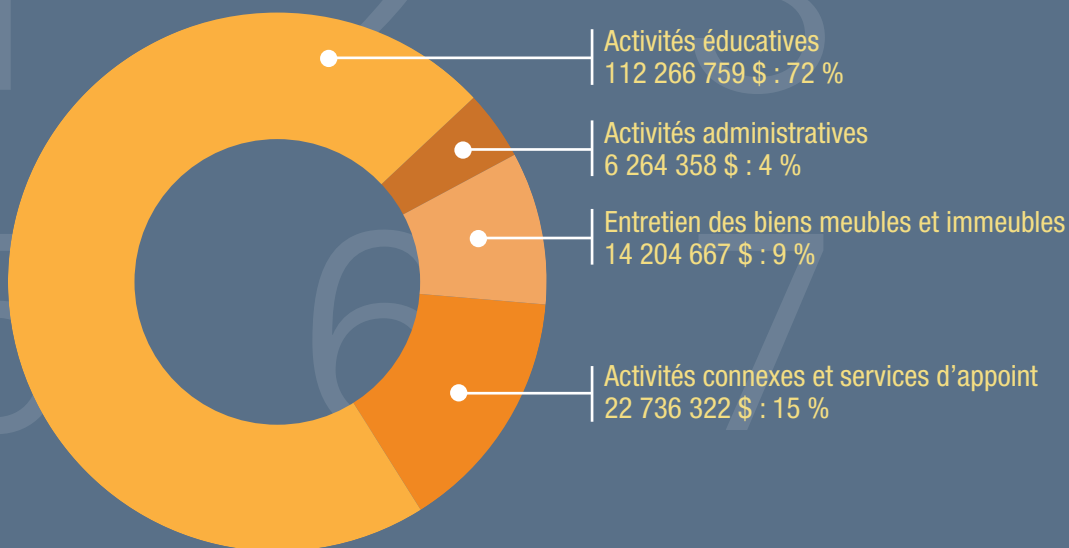
Surplus accumulé au 1 ^{er} juillet 2016	15 483 219 \$
Surplus de l'exercice	1 463 814 \$
Surplus accumulé au 30 juin 2017.....	16 947 033 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MÉES OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

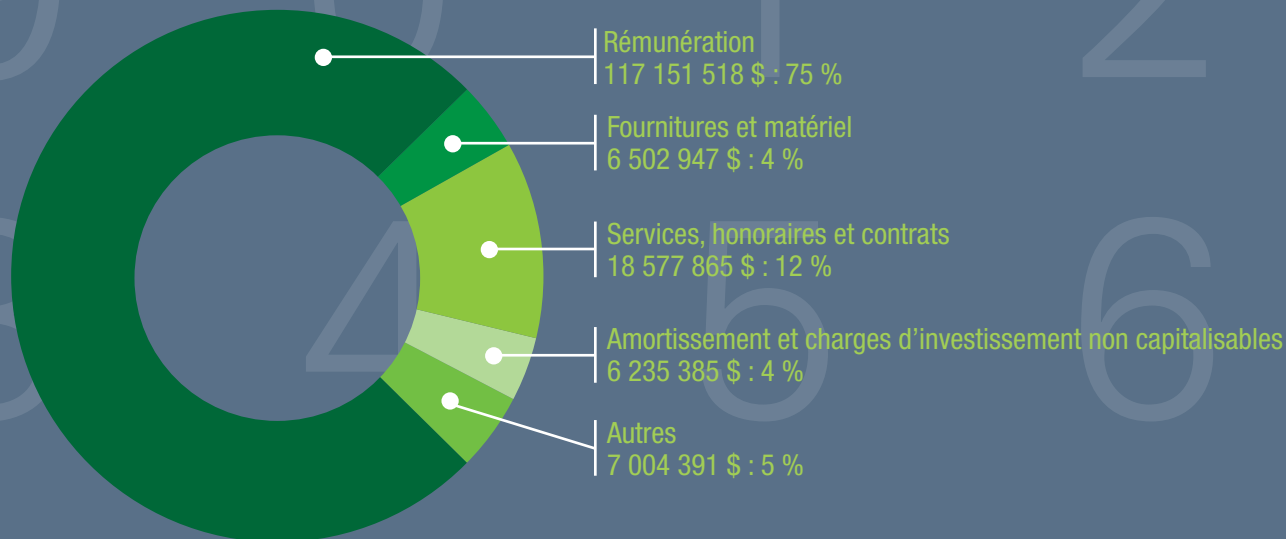
Actifs financiers nets (dette nette)	(102 243 245) \$
Actifs financiers financés par le MÉES	40 495 433 \$
Passif financier financé par le MÉES	147 222 793 \$
Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles.....	2 005 710 \$

Actifs financiers nets d'un financement du MÉES ou d'un autre partenaire	6 489 825 \$
---	---------------------

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ



DÉPENSES PAR NATURE



REDDITION DE COMPTES – LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (ARTICLE 20 – LGCE)

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. La présente reddition de comptes est conforme à ses exigences.

Entreprise : 5
Personne physique : 0
Nombre de contrats : 5
Montant avant taxes : 219 241 \$

Nos établissements et services

ÉCOLES PRIMAIRES :

- > Bruyère/Saint-Charles
- > Christ-Roi
- > Duvernay
- > Frédéric-Tétreau/
Immaculée-Conception
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Guillaume
- > Saint-Bonaventure
- > Notre-Dame-du-Rosaire/
Sainte-Marie
- > Saint-Étienne
- > Saint-Joseph
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pie X
- > Saint-Pierre
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Carrousel
- > Saint-Eugène
- > L'Avenir
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Cyrille-Brassard
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > Saint-Jean de Wickham
- > À l'Orée-des-Bois
- > Du Sentier

ÉCOLES SECONDAIRES :

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière
- > Parcours axés sur l'emploi

FORMATION PROFESSIONNELLE :

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES :

- > Centre Sainte-Thérèse

SERVICE AUX ENTREPRISES

LES SERVICES :

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social, 457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information
- > Orthophonie

COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

Centre
Saint-Frédéric

Siège social et
Centre de services aux
établissements

457

RUE DES ÉCOLES

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES EN 2016-2017

Niveau d'effectif par catégorie d'emploi : 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la Commission scolaire des Chênes doit rendre compte de l'état de ses effectifs en heures travaillées par catégorie d'emploi.

Cible : pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le nombre d'heures rémunérées ne doit pas excéder celui de la période correspondante de janvier à décembre 2014.

Heures rémunérées et nombre d'employés* par catégorie de personnel

	2014	2016	Écart en %
Personnel d'encadrement	143 843 h 83 employés	134 231 h 91 employés	
Personnel professionnel	207 863 h 132 employés	198 490 h 139 employés	
Personnel enseignant	1 340 361 h 1 298 employés	1 414 260 h 1 415 employés	
Personnel de bureau, technicien et assimilé	774 176 h 1 112 employés	764 809 h 1 155 employés	
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	112 453 h 91 employés	110 236 h 105 employés	
Total	2 578 696 h 2 716 employés	2 622 026 h 2 905 employés	+1,68 %

*MÉES – données 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Le niveau d'effectif de la Commission scolaire pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 dépasse la cible visée, notamment en raison d'une hausse de la clientèle.



LE PERSONNEL RÉGULIER* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2015/16	2016/17
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	778	795
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	102	105
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	580	623
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	74	74
Total	1534	1597

LE PERSONNEL OCCASIONNEL* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2015/16	2016/17
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	395	399
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	18	27
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	370	256
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	2	5
Total	785	687

Grand total pour 2016-2017 :

2 284 employés

A B C D

Bilan du Service des ressources matérielles en 2016-2017

PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Plus de 20 projets totalisant près de 6.5 millions de dollars furent réalisés dans les immeubles de la commission scolaire dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien* ». Entre autres, les interventions portaient sur des réfections de chauffage, de sanitaires et de toitures. Certains travaux concernaient aussi la réfection du drainage et de revêtements de plancher. Notons deux projets majeurs, soit la réfection du système de chaufferie pour les écoles secondaires Jean-Raimbault et Jeanne-Mance.
- Dans le cadre de la mesure « *Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées* », la commission scolaire a complété la mise en place d'un ascenseur à l'école La Poudrière et a commencé l'analyse pour l'installation d'un monte-personne à l'école Jeanne-Mance.
- Pour le Plan québécois des infrastructures, PQI 2017-2027, la commission scolaire a déposé deux projets totalisant près de 20 millions de dollars d'investissement pour construire et réaménager plus de 6 000 mètres carrés en formation professionnelle.
- Toujours dans le PQI 2017-2027, la commission scolaire a déposé au Ministère deux demandes. La première pour la construction d'une nouvelle école et la seconde pour un agrandissement d'école, le tout pour un investissement de plus de 16 millions de dollars. Ces projets permettront l'ajout de 26 nouvelles classes.
- La commission scolaire a obtenu une réponse positive dans sa demande du PQI 2016-2026, soit l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent, pour y ajouter 12 classes et un gymnase double. Ce projet équivaut à un investissement de 8 542 000 \$.
- Dans le but de préparer cet agrandissement, la commission scolaire a mis en place une école temporaire pour l'année scolaire 2017-2018. Une entente entre l'Office municipal d'habitation, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la Fabrique de Saint-Germain a permis de réaménager le sous-sol de l'édifice L'Espérance, pour y loger sept (7) classes avec trois (3) bureaux, un espace polyvalent et un espace extérieur pour relocaliser les élèves durant la construction. Ce projet permettra aux élèves de demeurer dans leur milieu pour l'année scolaire 2017-2018. Le financement de ce projet est rendu possible avec la Mesure 30145 (Location d'immeubles) du MEES.

PARCS-ÉCOLE

- Dans le cadre de la mesure « *Embellissement des cours d'école* », la commission scolaire a reçu une aide financière de la part du Ministère pour réaliser deux projets d'embellissement, soit un à l'école Saint-Étienne, pour l'amélioration du parc-école et un à l'école du Sentier, pour la mise en place de nouveaux modules. La Ville de Drummondville a aussi participé au financement en collaboration avec la commission scolaire. Les deux projets constituent un investissement de plus de 160 000 \$.

PARC IMMOBILIER

- Pour la mesure « *Réfection et transformation des bâtiments* », la commission scolaire a réalisé des travaux de près de 1,6 million de dollars, répartis en 95 projets, dans 40 bâtiments différents.
- Au cours de la dernière année, l'équipe du Service des ressources matérielles a travaillé à l'entretien de plus de 50 bâtiments représentant plus de 190 000 m² de surface, en plus de toutes les activités reliées à l'entretien des terrains.
- Le nombre annuel de bons de travail émis a totalisé 7 336 bons. De ce nombre, 3 200 furent des demandes des écoles.
- Au niveau des investissements mobiliers, plus de 150 000 \$ ont été utilisés à 75 % pour le remplacement de mobilier en fin de vie principalement dans les écoles secondaires et à 25 % pour couvrir les besoins dus à l'augmentation de la clientèle scolaire.
- Le Centre de mécanique de véhicules lourds a bénéficié d'un investissement de 161 276 \$ pour l'aménagement de la cour avant et latérale.

PASSIF ENVIRONNEMENTAL

- La commission scolaire a poursuivi ses travaux de caractérisation et de réhabilitation des sols pour 10 bâtiments de l'organisation. Les travaux, qui s'échelonnent sur plusieurs années, se poursuivront selon les types d'intervention qui seront déterminés par les études en cours. Bien que l'on parle de contamination, il n'y a aucun risque pour les élèves ou pour le personnel des établissements. Durant cette année, on y a investi plus de 240 000 \$.

QUALITÉ DE L'AIR

- Au cours de la dernière année, la commission scolaire a dispensé une formation à tous les concierges et aux employés de maintenance pour le *Système général harmonisé* (SGH) qui remplace le SIMDUT.
- Un deuxième audit de l'entretien ménager a été réalisé dans le but de mesurer l'amélioration de la qualité attendue, faisant suite aux interventions effectuées dans ce dossier.
- La troisième phase du mandat de mise à jour du registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante a été octroyée.

A

B

Bilan du Service du transport et des technologies de l'information en 2016-2017

TRANSPORT SCOLAIRE

Comme par les autres années, la commission scolaire a assuré le transport scolaire de près de 10 000 élèves, représentant 290 parcours différents effectués par 146 véhicules qui parcourent 10 500 km quotidiennement.

En plus des dossiers habituels, le renouvellement des contrats avec les transporteurs scolaires était prévu en fin d'année. Comme les règles budgétaires ont tardé à être connues, il a été convenu de renouveler les contrats en cours pour une année additionnelle avec quelques ajustements requis par les nouvelles règles du ministère de l'Éducation. Ces ententes étant normalement en vigueur pour cinq (5) ans, les parties ont convenu de reporter à l'année suivante le processus d'octroi pour les quatre (4) années restantes. Dans la foulée des nouvelles règles budgétaires, une nouvelle entente a également été conclue avec le Collège Saint-Bernard pour le transport de ses élèves.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le service des technologies de l'information supporte un parc informatique de prêt de 5 000 ordinateurs, de 1 200 tablettes numériques et plus de 600 tableaux numériques interactifs, un réseau sans fil et un réseau de fibres optiques de 180 km.

Au courant de la dernière année, des projets touchant la salle des serveurs ont été réalisés. Ainsi une deuxième phase du remplacement du système de stockage des données et une première phase de modernisation des serveurs ont été réalisées.

Un nombre important de postes informatiques ont été remplacés, notamment pour le secteur administratif pour lequel un important rattrapage était requis. Dans les classes, de nombreux ordinateurs ont également été remplacés et il y a eu l'ajout de 112 tablettes numériques. Par ailleurs, les premiers éléments d'un système central de gestion des configurations ont été mis en place afin de faciliter la gestion du parc informatique, qui ne cesse de croître et d'accélérer le déploiement et la mise à jour des logiciels. Des travaux similaires ont également été entamés pour le déploiement des tablettes numériques.

L'amélioration de la couverture du réseau filaire et sans fil s'est poursuivie par l'ajout de bornes et de commutateurs, par la réalisation de câblage additionnel et par le rehaussement ou le renforcement de certains équipements de distribution de 1 Gb à 10 Gb.

L'équipe s'investit pour améliorer ses façons de faire et adopter les meilleures pratiques en gestion des TI.

A

B

Bilan du Service de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du service aux entreprises en 2016-2017

FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

La 2^e phase du projet « *machiniste X 1000* » regroupe maintenant 13 entreprises. Elles contribuent financièrement à la campagne de promotion pour valoriser le métier de machiniste en plus de rémunérer les élèves durant les 360 heures de stage. Ce projet a fait partie des coups de cœur de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec des entreprises pour discuter de projets et de collaborations possibles pour venir combler les besoins de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs : alimentation, fabrication métallique et métallurgie.

La formation professionnelle a par ailleurs lancé un nouvel outil de formation et de promotion à la fine pointe des nouvelles technologies : des vidéos en réalité virtuelle 360 des DEP. Rien de tel n'existe présentement ailleurs dans les autres centres de formation professionnelle. Plusieurs entreprises sont partenaires du CFP Paul-Rousseau.

À l'occasion de la Journée internationale des Femmes, le 8 mars 2017, Métallus, Rasakti et Matritech, partenaires du CFP Paul-Rousseau, ont accueilli une quinzaine de femmes dans le cadre d'un projet novateur. Celles-ci étaient accompagnées par des responsables de l'organisme Partance, afin qu'elles puissent vivre une demi-journée d'immersion en entreprise pour les métiers de soudeuse, de machiniste et de tôlière.

FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES (FGA)

Au Centre Sainte-Thérèse, 2016-2017 aura été une année record pour l'accueil d'élèves immigrants. Tout au long de l'année scolaire, la FGA a accompagné 185 adultes immigrants dont 100 qui ont fréquenté les classes en francisation et 85 qui ont fréquenté les classes régulières en FGA. Cette forte demande d'inscriptions au Centre de formation générale aux adultes a demandé l'ouverture de nouvelles classes pendant l'année scolaire. Avec la participation financière du ministère de l'Immigration, de la Diversité de l'Inclusion (MIDI) et du Centre local d'emploi (CLE), la FGA a pu ajuster son offre de services éducatifs afin de bien répondre aux besoins de cette clientèle.

Le « *Projet J* », démarré conjointement par le Centre local d'emploi et le Centre de formation générale aux adultes Sainte-Thérèse, a connu un véritable succès. Ce projet a pour but de favoriser l'insertion à l'emploi des jeunes adultes par des ateliers de savoir-être et des ateliers d'exploration professionnelle. Cette réussite a permis de planifier une offre de formation de trois cohortes d'élèves en continuité pour l'année scolaire 2017-2018. Ce partenariat entre le Centre local d'emploi et le Centre de formation générale aux adultes Sainte-Thérèse est un bel exemple que la réussite peut prendre différentes formes !

Tout au long de l'année scolaire 2016-2017, les préparatifs pour la mise en place du nouveau pédagogique ont guidé toutes les actions pédagogiques du Centre Sainte-Thérèse. Plusieurs rencontres pédagogiques ont eu lieu pour s'approprier les exigences des nouveaux programmes et décider du matériel à utiliser. Le personnel enseignant a assisté à de nombreuses formations reliées aux changements attendus afin d'être bien préparé et continuer d'offrir un service d'enseignement de qualité à la FGA.

En 2016-2017, le service de la FGA a développé une nouvelle offre de services en partenariat avec Récupération du Centre-du-Québec. Ce centre de tri à but non lucratif accueille dans son usine des adultes ayant des limitations physiques et intellectuelles. Cette formation en insertion sociale se vit à l'usine et a pour objectif de développer des habiletés sociales du savoir-être. Cette collaboration unique avec Récupération du Centre-du-Québec permet de former une clientèle qui ne fréquenterait pas le Centre Sainte-Thérèse. Il est souhaité que cette formation améliorera la vie en usine des participants et leur donnera des acquis transposables dans leur vie personnelle.

SERVICE AUX ENTREPRISES

L'équipe

De façon régulière, plus de 21 personnes ont fait partie de l'équipe administrative au cours de l'année 2016-2017, certains à 100 % de leur tâche, d'autres avec des pourcentages variables.

À cette équipe se joint, de façon plus ou moins variable, une équipe d'enseignants, de spécialistes de contenu et de consultants. Ils sont plus de 200 à avoir dispensé de la formation ou de l'accompagnement pour Le_SAE en 2016-2017, pour une durée pouvant atteindre 750 heures dans un cas. La moyenne se situe cependant autour de 200 heures.

Des résultats à améliorer

Les résultats obtenus en 2016-2017 sont inférieurs aux attentes exprimées en début d'année. Plusieurs éléments peuvent expliquer cet état de situation.

En outre, le SAE a atteint 72 % de son chiffre de vente. Emploi-Québec avait acheté plusieurs formations qui n'ont pu démarrer, faute d'inscriptions. Le quasi plein-emploi de la région nuit au recrutement de candidats intéressés à suivre une formation pour obtenir un emploi.

Pour contrer ce manque, en 2017-2018

- Le SAE fera régulièrement des présentations aux étudiants des centres de FGA qui pourraient être intéressés par les formations.

- Pour les attestations d'études professionnelles (AEP), on relancera les étudiants qui n'ont pas complété leur DEP dans des secteurs connexes et qui pourraient être intéressés par la formation les menant tout de même à un diplôme.

LES PROJETS MAJEURS

AEP en fabrication d'enseignes

Le_SAE a été sollicité par l'Association québécoise de l'industrie de l'enseigne (AQIE) pour démarrer la toute première cohorte de l'AEP. Bien que le programme existe depuis plus de 5 ans, aucune commission scolaire n'avait, à ce jour, démarré de formations. La cohorte a démarré avec 13 participants, en avril 2017.

Plateforme formation numérique

Le Pôle d'excellence en transport terrestre a accepté de financer le projet de développement d'une plateforme pour le suivi et la gestion de la formation numérique. Un budget de 100 000 \$ a été accordé pour le développement de la plateforme et d'une boîte à outils pédagogiques et la mise en place de 10 projets-pilotes dans autant d'entreprises. Le recrutement fut facile, on a même une liste d'attente. Le projet a été présenté au *Créneau Machines, Mauricie et Centre-du-Québec*, pour une possibilité d'implantation dans une douzaine d'entreprises. Le tout pourrait se concrétiser en 2017-2018. Le kit « *plateforme et boîte à outils* » a été vendu à la Commission scolaire Marie-Victorin qui le déploiera dans son secteur.

POKA

En juin 2016, Le_SAE a été certifié intégrateur pour la plateforme POKA, destinée elle aussi à la formation numérique, mais avec un plus grand rayonnement. L'objectif du réseau scolaire était de percer le monde municipal. C'est une fierté de dire que la Ville de Drummondville a accepté d'être la municipalité-pilote dans ce projet, ce qui fait que Le_SAE est le premier des six (6) commissions scolaires accréditées à effectuer une implantation.

Formation à distance AP-RPA

Le_SAE a été mandaté par le ministère de la Santé afin de développer une approche de formation à distance, en utilisant une tablette électronique, pour les participants au programme d'Assistance à la personne en résidences pour aînés. À ce jour, les résultats sont probants. On planifie trois (3) cohortes pour 2017-2018.

Formation de premiers intervenants

Le_SAE a obtenu, de la Direction de la sécurité civile du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), de développer et de dispenser une formation de deux jours aux premiers intervenants dans 13 aéroports du MTMDET à travers la province, en plus d'une journée d'exercice terrain, simulant un écrasement d'avion avec des victimes à trier. En 2016-2017, deux formations ont eu lieu à St-Bruno-de-Guigues à Matagami. Une formation s'est terminée en octobre 2017 à La Romaine. Quatre autres aéroports sont au programme d'ici mars 2018 : St-Augustin, Tête-à-la-Baleine, Kégaska, LaTabatière.

En 2016-2017, Le_SAE a réalisé 390 projets.

R

dition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2016-2017

BUT 1

L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Objectif 1

Augmenter de 12,2 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, pour atteindre 78 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Cohortes	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Après 7 ans	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	2018
Proportion des élèves qui obtiennent un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans	65,8 %	71,6 %	72,5 %	73,90 %	75,2 %*	77,6 %*	78 %
Commentaires sur les résultats	* Pour les années 2009-2010 et 2010-2011, il s'agit de données provisoires «Commission scolaire».						

Objectif 2

Diminuer de 10 points de pourcentage le taux de sorties sans diplôme ni qualification d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Années des données de référence	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2018
Nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification avant l'âge de 20 ans	24,9 %	23 %	21,3 %	19,1 %	18,9 %	13,7 %	14,9 %
Commentaires sur les résultats	Le taux de décrochage pour l'année 2014-2015 est de 13,7 %. L'amélioration est constante depuis 09-10. Il s'agit de la dernière donnée disponible concernant le taux de décrochage.						

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Objectif 1

Maintenir le taux de réussite au volet écriture en français 5^e secondaire afin qu'il soit à plus de 85 % (supérieur à la moyenne provinciale), d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français de 5 ^e secondaire au volet écriture	84,7 %	83,3 %	80,7 %	70,2 %	76,6 %	78,6 %	80,2 %	85 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire au volet écriture est passé de 78,6 % en juin 2016 à 80,2 % en juin 2017 soit une hausse de 1,6 %.

Objectif 2

Maintenir le taux de réussite en français, 5^e secondaire, compétence lecture, à plus de 85 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français 5 ^e secondaire à la compétence lecture	89,3 %	88,8 %	88,83 %	86,8 %	87,5 %	85,70 %	85 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite en lecture de nos élèves en 5^e secondaire pour juin 2017 est passé à 85,7 %. Le taux est au-delà de l'objectif.



R

S

T

U

V

Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2016-2017

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (SUITE)

Objectif 3

Augmenter de 8,8 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture de fin du 1^{er} cycle du secondaire d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français lecture à l'épreuve obligatoire du 1 ^{er} cycle du secondaire	62,19 %	71,56 %	64,03 %	55,32 %	83,62 %	77,08 %	71 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite à l'épreuve a baissé en juin 2017. Même si l'objectif est pleinement atteint, nous enregistrons une baisse de 6,74 % par rapport à juin 2016. Cependant, ce taux est en hausse de 21,76 % par rapport à juin 2015.

Objectif 4

Augmenter de 8 points de pourcentage le taux de réussite en français, 1^{er} cycle du secondaire, compétence écriture d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français écriture du 1 ^{er} cycle du secondaire	77 %	85 %	80,12 %	82,1 %	87,5 %	85,40 %	85 %

Commentaires sur les résultats

Bien que nous enregistrons une baisse de 2,10 %, l'objectif visé demeure tout de même atteint.

Objectif 5

Augmenter de 1,6 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve d'écriture du MÉES, 6^e année afin qu'il atteigne 90 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite à l'épreuve d'écriture, français 6 ^e année	88,4 %	91,2 %	91,8 %	91,7 %	89,1 %	93,40 %	90 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite à l'épreuve d'écriture a augmenté de 4,30 %, ce qui nous permet d'être au-delà de l'objectif visé en 2018.

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (SUITE)

Objectif 6

Augmenter de 12,5 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve de lecture du MÉES, 6^e année afin qu'il atteigne 90 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 6 ^e année	77,5 %	83,2 %	81,2 %	79,4 %	92,2 %	83,20%	90 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite a diminué de façon significative. Nous observons une baisse de 9 %.

Objectif 7

Augmenter de 5 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture du 1^{er} cycle du primaire afin qu'il atteigne 98 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 1 ^{er} cycle du primaire	93 %	94,4 %	94,6 %	94,3 %	85,4 %	85,1 %	98 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite a diminué de 0,3 % comparativement à juin 2016.



R

dition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2016-2017

BUT 3

L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.

Objectif 1

Augmenter de 10 points le pourcentage d'élèves qui obtiennent une qualification au terme du parcours de formation CFMS (certificat de formation à un métier semi-spécialisé) et de 4 points de pourcentage pour une qualification CFPT (certificat de formation préparatoire au travail) d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		Années des données de référence	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	
Taux de qualification des élèves inscrits au CFMS	74 %	58,62 %	75,38 %	70,27 %	76,74 %	78,13 %	63,64 %	84 %
Taux de qualification des élèves inscrits au CFPT (CFER)	66 %	87,5 %	72,73 %	85,71 %	78,79 %	73,33 %	80,95 %	70 %
Taux global de qualification (CFMS et CFER)	70,1 %	70,4 %	74,49 %	76,92 %	77,63 %	76,6 %	72,09 %	

Commentaires sur les résultats

Le taux de qualification des élèves inscrits en FMS (Formation des métiers semi-spécialisés) et au CFER (Centre de formation en entreprise de recyclage) se situe à 72,09 % soit une baisse de 4,51 %. L'objectif visé pour le parcours de formation CFPT est largement atteint, contrairement au CFMS qui enregistre une baisse de 14,49 %.

Objectif 2

Diminuer le taux de décrochage des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		Années des données de référence	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	
Taux de décrochage des garçons en FGJ	33,2 %	26,8 %	24,8 %	22,5 %	N/D	N/D	N/D	23,2 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de décrochage chez les garçons est en baisse en 2014. La cible visée a été atteinte.

R

dition de comptes sur les résultats obtenus
dans le cadre de la convention de partenariat en 2016-2017

BUT 3

L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (SUITE).

Objectif 3

Augmenter le taux de diplomation des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Cohortes	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Années des données de référence	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de diplomation des garçons en FGJ	57,1 %	66,1 %	64,5 %	ND	ND	ND	67,10 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de diplomation des garçons a diminué de 1,6 % en juin 2014.



BUT 4

L'AUGMENTATION DU TAUX D'ÉTABLISSEMENTS AYANT IMPLANTÉ UN PROGRAMME AU PROFIT DES ÉLÈVES.

Objectif 1

Augmenter à 100 % le taux d'établissements au primaire ayant implanté un programme pour favoriser des comportements adéquats d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus				Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux d'établissements au primaire	60 %	80 %	90 %	90 %	90 %	100 %
Commentaires sur les résultats	La majorité des écoles ont implanté le programme <i>L'Allié</i> au primaire ou un autre programme visant le développement de la compétence sociale des jeunes et la résolution de conflits.					

Objectif 2

Augmenter à 100 % le taux d'établissements au primaire ayant mis en place le programme « *Ma cour, un monde de plaisir* » qui vise à augmenter l'activité physique chez les jeunes et à diminuer les conflits sur la cour.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus				Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	2018
Taux d'établissements au primaire ayant implanté le programme « <i>Ma cour, un monde de plaisir</i> »	60 %	80 %	80 %	80 %	EN CONTINU	100 %
Commentaires sur les résultats	Les établissements ont mis en place des activités physiques tant à l'heure du midi qu'au niveau des récréations au primaire.					

BUT 5

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectif 1

Augmenter de 3 points de pourcentage le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP pour atteindre 261 élèves d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Années des données de référence	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018
Nombre d'élèves de moins de 20 ans en FP	253	242	209	215	ND	ND	261
Commentaires sur les résultats	Les données de base proviennent de «Agir» et n'ont pas encore été publiées pour 2015-2016 et 2016-2017. Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP est passé à 215 en 2014-2015 soit une augmentation de 8 élèves. Cependant, nos indicateurs-maison indiquent que le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est stable.						



R

apport annuel du protecteur de l'élève Année scolaire 2016-2017 (du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* de la Commission scolaire des Chênes, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

J'ai reçu une douzaine de plaintes pour cette période :

-> 7 ont fait l'objet de références à l'interne;

- 1 plainte était irrecevable en l'absence d'intérêt juridique de la personne plaignante;
- 1 plainte a mené à ma participation (à la demande des parents) à une rencontre parents/direction d'école;
- 1 plainte a dû être traitée par un autre Protecteur de l'élève pour cause de conflit d'intérêt;
- 1 plainte n'a jamais reçu de suivi de ma part pour cause de message vocal inintelligible;
- 1 plainte a fait l'objet d'une enquête mais s'est avérée irrecevable au terme de la démarche.

J'ignore s'il y a eu expulsion d'élève pour cause d'intimidation.

Je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucun cas n'ayant été porté à mon attention. Je n'ai reçu aucune information en cette matière.

Dominique Paillé
Protecteur de l'élève

R

eddition de comptes en regard de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation*

À la suite à l'adoption de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école*, par l'Assemblée nationale en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire des Chênes avaient à élaborer un « plan de lutte », lequel devait être en vigueur en décembre 2012. Dans la présente Loi, on entend par :

1.1° «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

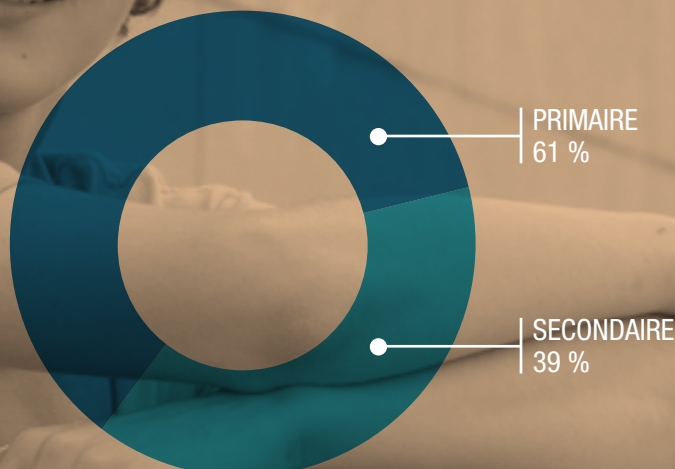
3° «violence» : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est requis de « faire mention dans le rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève. »

Les situations portées à la connaissance de la direction générale ont été analysées en fonction des définitions d'intimidation et de violence stipulées dans la loi. La compilation qui suit a été faite selon les indications requies.

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2016-2017

Proportion d'événements d'intimidation et de violence rapportés à la direction générale de la commission scolaire de septembre 2016 à juin 2017



PRIMAIRE ET SECONDAIRE : 213 ÉVÈNEMENTS RAPPORTÉS

61 % des événements se sont produits au primaire et 39 % au secondaire. Comme il s'agit d'événements en regard des définitions de la Loi, certains d'entre eux pourraient ne pas avoir été signalés à la direction générale puisqu'ils ont été considérés comme étant des conflits entre élèves.

De tous les événements transmis à la direction générale, l'intimidation ou la violence physique ou verbale sont les plus souvent rapportées.

	Primaire	Secondaire
Violence physique ou verbale	98	49
Intimidation	37	29

Dans tous les cas des mesures ont été prises par l'école pour remédier à la situation.



QUELQUES ACTIONS FAITES PAR LES ÉCOLES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

- Ateliers de développement des habiletés sociales offerts à tous les élèves, entre autres par le programme *L'Allié* implanté dans la majorité des écoles primaires.
- Ateliers de développement des habiletés sociales plus précis pour des élèves ciblés par les intervenants.
- Sensibilisation aux types de violence et d'intimidation ainsi qu'à leurs conséquences nuisibles sur le développement personnel et social.
- Apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres et à reconnaître les personnes-ressources dans leur environnement.



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

457, rue des Écoles, Drummondville (Québec) J2B 6X1
Téléphone : **819 478-6700**

WWW.CSDESCHENES.QC.CA